



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 juillet 2014

Communiqué de presse

Aide au transport de cannes 2014

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique informe les producteurs de canne à sucre qu'ils peuvent désormais déposer leur demande d'aide au transport pour l'année en cours.

Afin d'en bénéficier, les producteurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- disposer d'un numéro « Pacage »
- avoir rempli obligatoirement une déclaration de surfaces pour l'année 2014
- et avoir supporté les coûts de transport.

Le formulaire de demande d'aide est disponible au bureau 229 du Service Entreprises et Filières de la DAAF située au Jardin Desclieux - BP 642 - 97262 Fort-de-France Cedex, ainsi que sur le site internet de la DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>

La date limite de dépôt est fixée au 31 juillet 2014

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 / 06-96-28-34-42 -audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1